

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 135

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention allouée à l'association Contact club - Exercice 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
0413312731**

PRESENTATION

L'association Contact Club œuvre depuis plus de 50 ans auprès d'un public jeune de 12 à 25 ans pour prévenir l'inadaptation, la délinquance, et procurer aux jeunes des moyens de culture, de loisirs et organiser des activités sportives spécifiques.

Son siège social est situé au 1, rue des Carmelins dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille.

L'association intervient dans le centre-ville de Marseille, auprès des jeunes des quartiers de Belsunce, Saint Charles, Noailles et Porte d'Aix, la Joliette, le Panier et les Carmes. Elle dispose de quatre lieux d'accueil, situés dans les 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, où sont accueillis annuellement 450 jeunes de 12 à 21 ans pour différentes activités, de 16h30 à 20 heures tous les jours.

Contact Club développe son action d'éducation et de prévention de la délinquance auprès des adolescents et des jeunes afin d'éviter les passages à l'acte et les conduites à risque. Elle prend en charge des jeunes en situation d'échec (exclusion scolaire, mesures pénales..), propose un accompagnement éducatif adapté en leur permettant de vivre des situations de réussite, de développer leur autonomie par un accueil de qualité, l'apprentissage de la vie en collectivité, la citoyenneté, la mixité...

L'association a mis en place, depuis la rentrée scolaire 2014-2015, un dispositif de soutien à la motivation scolaire avec l'aide de la Fondation de France et propose également, en partenariat avec le collège Edgar Quinet, une prise en charge des élèves exclus afin de leur permettre un retour dans l'établissement.

Un partenariat avec la Fondation Apprentis d'Auteuil vient renforcer la qualité des actions proposées.

Dans le cadre de ses missions facultatives de protection de l'enfance, le département apporte son soutien aux actions de prévention développées par l'association :

- 2013 : 50 000 € - 2014 : 50 000 € - 2015 : 50 000 €

DEMANDE POUR L'EXERCICE 2016 (APR - 000143)

L'association Contact club propose le renouvellement de ses actions sur le territoire de l'hyper-centre de Marseille, quartier prioritaire de la politique de la ville, et s'est donné de nouveaux objectifs.

Pour l'exercice 2016, elle s'engage dans un travail de prévention de la radicalisation par la mise en place d'ateliers et de temps de parole avec l'Université du Citoyen.

Des instances de dialogue avec l'Unité de prévention urbaine de la Police nationale et l'organisation d'un raid avec les policiers sont également programmées.

La création d'une cellule opérationnelle, réunissant les services sociaux du territoire (Maison départementale de la Solidarité, ADDAP 13, services d'action éducative en milieu ouvert et de la Protection judiciaire de la jeunesse), vise une amélioration de l'accompagnement des jeunes et de leurs familles via un partenariat favorisant des réponses adaptées.

Pour la réalisation de ses interventions, l'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 320 106 € et sollicite une subvention de 70 000 € auprès du Département.

Parmi les autres financements attendus :

FIPD :	90 000 €	Commune/contrat de ville :	40 000 €
VVV ANCV :	6 400 €	ASP (emplois aidés) :	52 288 €
Conseil régional :	18 000 €	Aides privées :	13 448 €

Compte tenu de l'intérêt des actions menées par l'association au titre de la protection de l'enfance et de la prévention de la délinquance, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € qui fera, en cas d'accord, l'objet d'un versement unique après signature de la convention suivant le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 50 000 €, sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 51, nature 6574, programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subvention de fonctionnement aux associations	65-51-6574	50 000 €

CONCLUSION

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais très obligée de bien vouloir

- fixer à 50 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Contact Club au titre de l'exercice 2016 ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

